



## Secrétariat général (SG)

Genève, le 26 avril 2022

Réf.: **CL-22/15**  
Contact: Mme Béatrice Pluchon  
Télécopie: +41 22 730 6266  
Courriel: [memberstates@itu.int](mailto:memberstates@itu.int)

Aux États Membres de l'UIT

Objet: **Résultats de la consultation par correspondance sur le projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21)**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue de la consultation menée aux termes de la [Lettre Circulaire N° 22/13](#) du 29 mars 2022 concernant le projet d'ordre du jour de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-21), qui se tiendra à Kigali (Rwanda) du 6 au 16 juin 2022, l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT, conformément au numéro 213 de la Convention de l'UIT, a été obtenu.

En conséquence, les États Membres de l'UIT ont approuvé le projet d'ordre du jour de cette Conférence, tel qu'il figure dans l'[Annexe 2](#).

Le résultat de la consultation est joint en annexe et sera publié dans la Notification N° 1653.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Houlin ZHAO  
Secrétaire général

[Annexe 1](#): Résultat de la consultation

[Annexe 2](#): Projet d'ordre du jour de la CMDT-21

## ANNEXE 1

### Résultat de la consultation

#### Accord sur le projet d'ordre du jour de la CMDT-21

Dans la [Lettre Circulaire N° 22/13](#) en date du 29 mars 2022, le Secrétaire général a invité les États Membres de l'UIT à confirmer par écrit leur accord concernant le projet d'ordre du jour de la CMDT-21.

Le résultat de la consultation est le suivant:

	Projet d'ordre du jour de la CMDT-21
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote*	175
Nombre requis de suffrages exprimés (oui, non, abstention)†	88
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont répondu	130
Majorité requise de réponses positives‡	65
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont approuvé le projet d'ordre du jour de la CMDT-21	128
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui n'ont pas approuvé le changement du lieu et des dates de la CMDT-21	0
Nombre d'États Membres de l'UIT ayant le droit de vote qui ont voté "abstention"	2

En conséquence, le résultat suivant est confirmé:

- Le projet d'ordre du jour de la CMDT-21 a été approuvé.

\* Conformément à la Décision 185 du Conseil.

† Quota de réponses à atteindre afin de valider la consultation, conformément au numéro 47 de la Convention.

‡ Les États Membres qui n'ont pas répondu à la consultation ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis, ainsi que les abstentions, ne sont pas pris en compte dans le calcul de la majorité, conformément au numéro 47 de la Convention.

## ANNEXE 2

### Projet d'ordre du jour de la CMDT-21

#### I **Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires**

- 1 Point sur la transformation numérique au niveau mondial et rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires adopté par la CMDT-17 (y compris les initiatives régionales) et contribution à la mise en œuvre du Plan d'action du SMSI et des Objectifs de développement durable (ODD)
- 2 Rapport du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
- 3 Rapport des commissions d'études
- 4 Rapport sur la mise en œuvre des résultats des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT intéressant les travaux de l'UIT-D:
  - a) Conférence de plénipotentiaires (PP-18)
  - b) Assemblée des radiocommunications (AR-19)/Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-19)
  - c) Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)
  - d) Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT-21)

#### II **Programme de travail de l'UIT-D pour la période 2022-2025**

- 5 Résultats des réunions préparatoires régionales en vue de la CMDT
- 6 Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027
- 7 Priorités thématiques de l'UIT-D
- 8 Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2022-2025
- 9 Déclaration de la CMDT
- 10 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications
  - a) Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les conférences mondiales de développement des télécommunications (Résolution 24 (Rév. Dubaï, 2014))
  - b) Structure et méthodes de travail
- 11 Commissions d'études
  - a) Questions à l'étude
  - b) Structure et méthodes de travail
- 12 Résolutions et recommandations

#### III **Table ronde Partner2Connect (P2C) pour le développement du numérique – non statutaire**

- 13 Table ronde P2C pour le développement du numérique
  - 14 Divers
-